

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - KONEKO WORK

ARTICLES 1 - PROLÉGOMÈNES

1.1 Intitulés

Les titres des articles des présentes conditions générales de vente sont insérés pour des raisons de commodité et de lisibilité uniquement. Ils ne sauraient en aucun cas affecter l'interprétation des stipulations contractuelles.

1.2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont vocation à régir les relations contractuelles entre la société Koneko Work, société à responsabilité limitée (SARL), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 933 051 476 R.C.S. Paris, exploitant un espace de coworking situé au 34 rue d'Aligre, 75012 Paris, dont le siège social est établi au 138 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris, joignable par téléphone au 01 86 04 47 21 et par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@konekowork.com (ci-après désignée « le Prestataire »), et toute personne accédant aux services proposés par le Prestataire en qualité de client et d'utilisateur de l'espace (ci-après l'« Utilisateur »).

1.3 Acceptation des Clauses générales de vente (CGV)

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance de l'Utilisateur par tout moyen approprié, notamment par affichage au sein de l'espace, par mise à disposition sur les supports du Prestataire ou sur son site internet. Le fait pour l'Utilisateur de se présenter au sein de l'espace Koneko Work, d'accéder aux prestations proposées ou d'utiliser les installations vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur en vigueur, ainsi que déclaration tacite de disposer de la capacité juridique requise pour contracter et utiliser lesdites prestations. Lorsque l'Utilisateur est mineur, il est réputé agir sous l'autorité et la responsabilité de son représentant légal, lequel est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepter pour le compte du mineur.

1.4 Particularité de Koneko Work

Koneko Work est un espace de coworking proposant une prestation de travail partagé, qui accueille au sein de ses locaux des chats en vue de leur adoption. Le projet Koneko Work a pour objectif de créer un environnement sain, stable et respectueux pour les chats accueillis, afin de favoriser leur bien-être et leurs conditions d'adoption. Dans ce cadre, les utilisateurs sont invités à adopter un comportement calme et respectueux à l'égard des animaux, à ne pas les contraindre, les solliciter de manière excessive ou perturber leur repos, et à respecter les consignes mises en place au sein de l'espace. Les présentes conditions générales de vente ont vocation à être interprétées à la lumière de cet esprit, afin de garantir une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs, les animaux et le projet porté par Koneko Work.

1.5 Horaires de Koneko Work

Les prestations proposées par le Prestataire sont accessibles exclusivement pendant les horaires d'ouverture de l'espace Koneko Work.

À titre indicatif, l'espace est ouvert :

- du lundi au vendredi, de 9h00 à 19h00 ;
- le samedi ainsi que les jours fériés, de 10h00 à 18h00.

Les horaires d'ouverture sont portés à la connaissance des Utilisateurs par tout moyen approprié, notamment par affichage au sein de l'établissement et, le cas échéant, par publication sur les supports de communication du Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ou durablement les horaires d'ouverture, notamment pour des raisons d'organisation, d'événements, de maintenance ou de force majeure, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation, sous réserve d'une information préalable des Utilisateurs par tout moyen approprié.

ARTICLE 2 - PRESTATIONS PRINCIPALES

2.1 Nature des prestations

Le Prestataire propose, au sein de l'espace Koneko Work, trois prestations principales distinctes :

2.1.1 Prestation de coworking

Une prestation de coworking, consistant en la mise à disposition d'un espace de travail partagé, incluant l'accès aux infrastructures mises à disposition des Utilisateurs, aux services associés, à la présence de chats accueillis au sein de l'établissement en vue de leur adoption, ainsi qu'un accès illimité aux snacks proposés sur place, dans le cadre d'un usage normal et raisonnable.

Dans le cadre de la prestation de coworking, sont notamment inclus les services suivants :

- l'accès aux espaces de travail partagés pendant les horaires d'ouverture de Koneko Work ;
- l'accès à une phone box, dans la limite de une heure trente (1h30) par personne et par jour, sous réserve de disponibilité ;
- l'accès au buffet de snacks et de boissons, dans les conditions prévues aux présentes CGV ;
- l'accès au réseau Wi-Fi mis à disposition des Utilisateurs conformément à l'article six (6) des présentes CGV;
- la mise à disposition ponctuelle d'écrans mobiles, sous réserve de disponibilité, conformément à l'article sept (7) des présentes CGV ;
- la mise à disposition ponctuelle de chargeurs, sur demande de l'Utilisateur, sous réserve de disponibilité, conformément à l'article sept (7) des présentes CGV ;
- la mise à disposition de casiers, à la demande de l'Utilisateur et sous réserve de disponibilité, pour le stockage temporaire de ses effets personnels pendant les horaires d'ouverture de l'espace. Et ce, conformément à l'article huit (8) des présentes CGV.

2.2.2 Réserve de la salle de réunion

Une prestation de réserve de salle de réunion, consistant en la mise à disposition privative, pour une durée déterminée, d'une salle de réunion. La prestation de réserve de salle de réunion comprend l'ensemble des services inclus dans la prestation de coworking, tels que définis au (1) du présent article, auxquels s'ajoutent :

- la mise à disposition d'un grand écran, ainsi que des câbles et équipements de connexion associés, conformément à l'article sept (7) des présentes CGV ;
- la mise à disposition d'un tableau blanc et du matériel afférent, conformément à l'article sept (7) des présentes CGV.

2.2.3 Service d'impression

Un service d'impression, consistant en la réalisation par le Prestataire d'impressions de documents à partir de fichiers transmis par le client par voie électronique. Le service d'impression est accessible aux Utilisateurs de l'espace de coworking, aux personnes réservant la salle de réunion, ainsi qu'aux personnes extérieures à l'espace.

2.2 Tarification

2.2.1 L'accès à l'espace de coworking est proposé selon les formules tarifaires suivantes :

- Accès à l'heure : 6 € par heure ;
- Demi-journée (4 heures) : 20 €, étant précisé que toute heure supplémentaire est facturée au tarif

préférentiel de 3 € par heure ;

- Journée entière : 32 € ;
- Matin productif (3 heures, valable jusqu'à 12h30) : 14 €.

Le Prestataire propose également des formules de forfaits journées, aux conditions suivantes :

- Forfait 4 journées : 112 € (soit 28 € par journée) ;
- Forfait 8 demi-journées : 120 € (soit 15 € la demi-journée) ;
- Forfait 8 journées : 199 € (soit environ 25 € par journée).

Les forfaits journées sont valables pour une durée de deux (2) mois à compter de leur date d'achat. Enfin, un forfait mensuel est proposé au tarif de 320 € hors taxes, donnant accès de manière illimitée à l'espace de coworking six (6) jours sur sept (7), dans la limite des horaires d'ouverture de Koneko Work, pour une durée d'un (1) mois, lequel peut être débuté à la date souhaitée par l'Utilisateur. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la souscription de la prestation. Le Prestataire se réserve le droit de les modifier à tout moment, sous réserve d'en informer les Utilisateurs par tout moyen approprié.

2.2.2 La réservation de la **salle de réunion** proposée par le Prestataire fait l'objet d'une tarification spécifique, distincte de la prestation de coworking.

La salle de réunion, d'une capacité de une (1) à cinq (5) personnes, peut être réservée selon les modalités tarifaires suivantes :

- 30 € toutes taxes comprises (TTC) par heure ;
- 100 € TTC pour une demi-journée ;
- 200 € TTC pour une journée entière.

La prestation de réservation de la salle de réunion inclut l'accès à une salle équipée (notamment écran, tableau et connexion internet), ainsi qu'un accès illimité aux boissons et snacks proposés sur place, dans le cadre d'un usage normal et raisonnable. La réservation s'effectue de manière flexible, sous réserve de disponibilité de la salle, et le paiement intervient sur place le jour de la réservation. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation. Le Prestataire se réserve le droit de les modifier à tout moment, sans effet sur les réservations déjà confirmées.

2.2.3 Le **service d'impression** proposé par le Prestataire fait l'objet d'une tarification spécifique, distincte des prestations de coworking et de réservation de salle de réunion.

Les impressions et services associés sont facturés à l'unité, selon les tarifs suivants :

- impression au format A4 noir et blanc : 0,20 € TTC par page ;
- impression au format A4 couleur : 0,50 € TTC par page ;
- impression au format A3 noir et blanc (recto) : 0,80 € TTC par page ;
- impression au format A3 couleur : 1,00 € TTC par page ;
- impression photo : 1,00 € TTC par page ;
- numérisation de documents : 0,10 € TTC par page ;
- reliure de documents : 3,50 € TTC, lorsque le client fournit des documents déjà imprimés.

Lorsque la reliure est demandée sur des documents devant être imprimés par le Prestataire, le prix de la reliure s'ajoute au prix des impressions correspondantes, lesquelles sont facturées selon les tarifs en vigueur. Toute impression, numérisation ou opération de reliure demandée est due dès lors qu'elle a été réalisée par le Prestataire, y compris en cas d'erreur résultant du fichier transmis par le client. Il appartient au client de vérifier le contenu, le format, la mise en page et les paramètres des documents transmis avant toute demande de prestation. Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute demande manifestement illicite, contraire aux bonnes mœurs ou susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.

2.3 Crédit prépayé

Les Utilisateurs ont la possibilité d'alimenter un crédit prépayé auprès de Koneko Work, utilisable pour l'ensemble des prestations proposées sur place, notamment les prestations de coworking et de réservation de salle de réunion. Le crédit prépayé peut être chargé pour un montant minimum de cent (100) euros ou pour tout autre montant librement choisi par l'Utilisateur. Les montants prépayés sont valables pour une durée d'un (1) an à compter de la date de leur chargement. Sauf disposition légale contraire, les montants crédités sont non remboursables et non échangeables. Le solde du crédit prépayé est consultable à la demande de l'Utilisateur. Les prestations consommées sont automatiquement déduites du crédit via le logiciel de caisse interne du Prestataire. Le Prestataire se réserve le droit de refuser, suspendre ou désactiver temporairement l'utilisation du crédit prépayé en cas d'usage manifestement abusif ou contraire aux présentes conditions générales de vente, sans préjudice des autres mesures prévues aux CGV.

2.4 Réservations

L'accès aux prestations proposées par le Prestataire, à savoir le service de coworking et la prestation de réservation de la salle de réunion, peut s'effectuer avec ou sans réservation préalable.

Les réservations peuvent être effectuées, selon le cas, par l'un des moyens suivants :

- en ligne, par l'intermédiaire des outils de réservation mis à disposition par le Prestataire ;

- par courrier électronique, à l'adresse communiquée par le Prestataire ;
- par téléphone, aux coordonnées communiquées par le Prestataire.

S'agissant du service de coworking, l'accès à l'espace est possible sans réservation préalable, sous réserve des places disponibles au moment de la venue de l'Utilisateur. En l'absence de réservation, aucune place n'est garantie. S'agissant de la salle de réunion, la réservation préalable est recommandée afin de garantir la disponibilité de la salle. Aucun délai minimal n'est exigé entre la date à laquelle la réservation est effectuée et la date d'utilisation de la salle de réunion, sous réserve des disponibilités effectives. En l'absence de réservation préalable, l'Utilisateur peut accéder à la salle de réunion si celle-ci est disponible au moment de sa venue. Dans ce cas, l'utilisation de la salle est facturée sur la base du nombre d'heures effectivement utilisées, selon le tarif horaire en vigueur. L'accès aux prestations demeure en tout état de cause soumis aux disponibilités effectives et au respect des présentes conditions générales de vente.

2.5 Politique d'annulation

La présente clause s'applique exclusivement à la prestation de réservation de la salle de réunion. Toute réservation de la salle de réunion peut être annulée sans frais jusqu'à quarante-huit (48) heures avant la date et l'heure prévues de la réservation. En cas d'annulation intervenant moins de quarante-huit (48) heures avant la date et l'heure prévues de la réservation, ou en cas de non-présentation de l'Utilisateur, l'intégralité du montant de la réservation demeure due au Prestataire. De même, en cas d'utilisation de la salle de réunion pour une durée inférieure à celle initialement réservée, pour quelque cause que ce soit, la totalité de la durée réservée demeure due, sans possibilité de remboursement ou de réduction du prix. Cette politique d'annulation est justifiée par la réservation privative de la salle de réunion et l'indisponibilité corrélative de celle-ci pour d'autres utilisateurs.

2.6 Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectue comptant, en euros et toutes taxes comprises, au moment de l'accès à l'espace ou de l'utilisation de la salle de réunion. Toute heure entamée est due dans son intégralité. Toute présence ou utilisation partielle de l'espace de coworking ou de la salle de réunion, même pour une durée inférieure à l'heure complète, est facturée comme une heure pleine.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS SECONDAIRES

Outre les prestations de coworking et de réservation de salle de réunion décrites aux présentes conditions générales de vente, le Prestataire propose des prestations secondaires, faisant l'objet de conditions spécifiques.

3.1 Privatisation de l'espace

Le Prestataire peut proposer la privatisation totale ou partielle de l'espace Koneko Work, notamment dans le cadre d'événements privés ou professionnels. La privatisation de l'espace fait l'objet de conditions générales de vente spécifiques, distinctes des présentes CGV, lesquelles précisent notamment les modalités de réservation, de tarification, d'annulation, d'utilisation de l'espace et les responsabilités applicables. En conséquence, les présentes CGV ne s'appliquent pas aux prestations de privatisation, lesquelles sont exclusivement régies par les conditions spécifiques acceptées par le client lors de la souscription de la prestation concernée.

3.2 Ateliers et événements ponctuels

Le Prestataire peut également organiser ou accueillir des ateliers, événements ponctuels ou animations, notamment à caractère créatif, pédagogique ou communautaire. Ces ateliers et événements font l'objet de modalités d'accès, de réservation, de tarification et d'annulation propres, précisées le cas échéant sur les supports de communication du Prestataire ou dans des conditions spécifiques. Les présentes CGV ne s'appliquent à ces ateliers et événements que pour les stipulations expressément prévues, les autres conditions étant régies par les règles spécifiques applicables à chaque événement.

ARTICLE 4 - LIMITES D'AGE ET CONDITIONS D'ACCES

4.1 Accès à l'espace de coworking

L'accès à l'espace de coworking est autorisé aux personnes âgées de douze (12) ans révolus. Les mineurs demeurent placés sous la responsabilité de leur représentant légal, lequel est tenu de veiller au respect des présentes conditions générales de vente, du règlement intérieur et de l'esprit du lieu. L'accès à l'espace de coworking peut s'effectuer avec ou sans réservation préalable, sous réserve des places disponibles.

4.2 Réservation et utilisation de la salle de réunion

La réservation de la salle de réunion est strictement réservée aux personnes majeures, âgées de dix-huit (18) ans révolus. L'utilisation de la salle de réunion sans réservation préalable est toutefois autorisée aux personnes âgées de douze (12) ans révolus, sous réserve de disponibilité de la salle et dans les conditions prévues aux présentes CGV, notamment en matière de facturation horaire.

4.3 Justification et pouvoir de refus

Ces restrictions d'âge sont justifiées par la nature des prestations proposées, la présence de chats accueillis en vue de leur adoption, ainsi que par les exigences de calme, de sécurité, de responsabilité et de bonne utilisation des équipements propres à l'espace. Le Prestataire se réserve le droit de refuser

l'accès ou la réservation à toute personne ne respectant pas les conditions d'âge prévues au présent article.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS PESANT SUR L'UTILISATEUR

Dans le cadre de l'utilisation des prestations proposées par le Prestataire, l'Utilisateur s'engage à adopter un comportement respectueux, conforme à la nature des lieux, à l'esprit du projet Koneko Work, au règlement intérieur et aux présentes conditions générales de vente. L'Utilisateur s'engage en outre à utiliser l'ensemble des prestations et services proposés par le Prestataire, qu'il s'agisse de la prestation de coworking, de la réservation de la salle de réunion ou du service d'impression, **dans le respect des lois et règlements en vigueur, de l'ordre public et des bonnes mœurs. Toute utilisation des services à des fins illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs est strictement interdite.**

5.1 Comportement à l'égard des locaux, du matériel et des équipements

L'Utilisateur s'engage à respecter les locaux, le mobilier, les équipements et l'ensemble des infrastructures mises à disposition par le Prestataire. Il s'engage à en faire un usage normal et conforme à leur destination, à ne pas les détériorer volontairement ou par négligence, et à signaler sans délai toute dégradation ou dysfonctionnement constaté.

5.2 Comportement à l'égard des chats

L'Utilisateur est informé que les chats présents au sein de l'espace sont accueillis en vue de leur adoption et que leur bien-être constitue une composante essentielle du projet Koneko Work.

À ce titre, l'Utilisateur s'engage notamment à :

- ne pas contraindre, porter ou manipuler les chats sans autorisation ;
- ne pas nourrir les chats, sauf indication ou autorisation expresse du Prestataire ;
- ne pas perturber leur repos ni adopter un comportement susceptible de leur causer du stress ;
- respecter les consignes spécifiques mises en place au sein de l'espace.

Afin de prévenir tout risque pour la santé des animaux, l'Utilisateur s'engage en outre à ne pas laisser de nourriture, de boissons ou d'assiettes sans surveillance ou à portée des chats, et à veiller à ce qu'aucun produit ou aliment susceptible d'être toxique pour les animaux ne soit accessible à ces derniers. L'Utilisateur s'engage également à ne pas introduire, consommer ou laisser à disposition des chats des substances, aliments ou objets présentant un danger pour leur santé. Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à adopter à l'égard des chats le comportement d'une personne normalement prudente et diligente, attentive à leur sécurité et à leur bien-être.

5.3 Comportement à l'égard des autres utilisateurs

L'Utilisateur s'engage à adopter un comportement respectueux à l'égard des autres utilisateurs de l'espace. Il s'engage notamment à respecter le calme du lieu, à limiter les nuisances sonores et à adopter une attitude conforme à un environnement de travail partagé.

5.4 Comportement relatif aux snacks et à la nourriture

L'Utilisateur s'engage à utiliser les snacks mis à disposition dans le cadre d'un usage normal et raisonnable. Les snacks sont destinés à une consommation sur place uniquement. L'Utilisateur s'engage à éviter tout gaspillage alimentaire, tout emport non autorisé de nourriture, ainsi qu'à respecter les règles d'hygiène applicables au sein de l'espace.

5.5 Effets du non-respect des obligations

En cas de manquement aux obligations prévues au présent article, aux présentes CGV ou au règlement intérieur, le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace, de restreindre l'accès à certaines prestations ou de mettre fin à la prestation, sans indemnité ni remboursement.

ARTICLE 6 - UTILISATION DU RESEAU WIFI

Le Prestataire met à disposition des Utilisateurs un accès au réseau Wi-Fi au sein de l'espace Koneko Work. L'accès au réseau Wi-Fi est fourni à titre gratuit, à titre accessoire aux prestations proposées, et peut être suspendu ou révoqué à tout moment par le Prestataire en cas d'usage abusif, illicite ou contraire aux présentes conditions générales de vente, sans préavis ni indemnité. L'Utilisateur s'engage à utiliser le réseau Wi-Fi de manière responsable et conforme aux lois et règlements en vigueur. À ce titre, il lui est notamment interdit de :

- transmettre, consulter ou participer à la transmission de contenus contraires aux lois et règlements locaux, nationaux ou internationaux en vigueur ;
- envoyer ou participer à l'envoi de courriels non sollicités (spam) ou de communications assimilées ;
- utiliser de manière déraisonnable ou excessive la bande passante mise à disposition, notamment par des usages susceptibles d'en altérer la qualité ou la disponibilité pour les autres Utilisateurs ;
- restreindre, entraver ou perturber l'utilisation normale du réseau Wi-Fi par d'autres Utilisateurs ;
- porter atteinte au bon fonctionnement du réseau, notamment par des attaques informatiques, y compris par déni de service (DDoS), ou par toute autre tentative d'intrusion ou de perturbation ;
- porter atteinte à la vie privée, aux données personnelles ou à la sécurité de toute personne connectée au réseau, quelle qu'en soit la motivation ;
- revendre, partager ou céder à titre onéreux ou gratuit l'accès au réseau Wi-Fi ;

– tromper le Prestataire sur tout paiement éventuellement dû au titre des prestations ou services fournis, ou tenter de contourner les systèmes de contrôle ou de facturation.

L'Utilisateur est seul responsable de l'usage qu'il fait du réseau Wi-Fi. En cas de manquement aux présentes règles, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou de supprimer l'accès au réseau Wi-Fi, sans préjudice des autres mesures prévues aux présentes CGV, notamment à l'article dix (10).

Par dérogation, les personnes extérieures à l'espace venant uniquement bénéficier du service d'impression peuvent se voir accorder un accès ponctuel et limité au réseau Wi-Fi, strictement aux fins de transmission des fichiers nécessaires à la réalisation des impressions.

ARTICLE 7 - PRET DE MATERIEL ET USAGE CONFORME

Le Prestataire peut mettre ponctuellement à disposition de l'Utilisateur certains équipements ou matériels, à savoir des écrans mobiles et des chargeurs, conformément à l'article 2.1 des présentes CGV (ci-après le « Matériel »).

L'Utilisateur s'engage à utiliser le Matériel exclusivement conformément à sa destination normale et à l'usage pour lequel il est mis à disposition. Tout usage du Matériel étranger à sa destination, détourné, dangereux ou contraire aux présentes conditions générales de vente est strictement interdit. En cas d'utilisation du Matériel dans des conditions non conformes à sa destination, et notamment en cas d'usage causant un dommage à un autre Utilisateur ou à un tiers, l'Utilisateur en cause demeure seul responsable des dommages ainsi causés et s'engage à en assurer la réparation intégrale, dans les conditions prévues par les règles de la responsabilité civile applicables. Le Prestataire ne saurait en aucun cas être tenu responsable des dommages résultant d'un usage du Matériel non conforme à sa destination normale, d'un usage détourné ou d'un comportement fautif de l'Utilisateur.

ARTICLE 8 - MISE A DISPOSITION DE CASIERS

8.1 Principe de mise à disposition

Le Prestataire peut mettre à disposition des Utilisateurs des casiers destinés au stockage temporaire de leurs effets personnels pendant leur présence au sein de l'espace Koneko Work. La mise à disposition des casiers est consentie à titre temporaire, sur demande de l'Utilisateur et sous réserve de disponibilité, pour la durée de présence de l'Utilisateur dans l'espace et exclusivement pendant les horaires d'ouverture de Koneko Work.

8.2 Modalités d'utilisation

Lorsqu'un casier est mis à disposition, une clé peut être remise à l'Utilisateur pour la durée d'utilisation du casier, le Prestataire conservant un double. Les casiers sont strictement réservés au rangement d'effets personnels. Il est interdit d'y entreposer tout objet dangereux, illicite, périssable, insalubre ou susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes, des animaux ou des biens. L'Utilisateur s'engage à restituer le casier et, le cas échéant, la clé correspondante à la fin de sa présence dans l'espace.

8.3 Responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du casier

Les casiers mis à disposition dans le cadre des prestations proposées permettent aux Utilisateurs de ranger temporairement leurs effets personnels pendant leur présence au sein de l'espace Koneko Work. Le Prestataire s'engage à mettre à disposition des casiers en bon état de fonctionnement et à en assurer l'entretien normal. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels entreposés dans un casier que s'il est établi que le dommage résulte d'un défaut de fonctionnement du casier ou d'un manquement du Prestataire à son obligation d'entretien ou de maintenance. La mise à disposition d'un casier ne constitue pas un dépôt au sens juridique. Les Utilisateurs demeurent responsables de la fermeture effective du casier et du contenu qui y est entreposé. Il est recommandé aux Utilisateurs de ne pas entreposer dans les casiers des objets de valeur ou indispensables, le Prestataire ne pouvant être tenu responsable des dommages résultant de leur présence, sauf dans les conditions précisées ci-dessus.

8.4 Droit d'accès et de sécurité

Le Prestataire se réserve le droit d'ouvrir un casier, en présence de l'Utilisateur lorsque cela est possible, ou à défaut en cas de nécessité, notamment pour des raisons de sécurité, d'hygiène, de protection des personnes ou des animaux, ou de bon fonctionnement de l'espace.

8.5 Manquement et sanctions

En cas de non-respect des règles prévues au présent article, le Prestataire se réserve le droit de refuser ou de retirer l'accès aux casiers, sans indemnité ni remboursement, sans préjudice des autres mesures prévues aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 9 - QUALITE DES SNACKS ET BOISSONS PROPOSES

Le Prestataire veille à la qualité des snacks et boissons proposés au sein de l'espace Koneko Work et s'assure qu'ils proviennent de circuits d'approvisionnement conformes aux normes sanitaires et réglementaires en vigueur.

Conformément à la réglementation applicable, le Prestataire met à disposition des Utilisateurs les informations relatives à la présence d'allergènes dans les produits proposés, notamment par affichage ou par tout autre moyen approprié au sein de l'établissement.

Il appartient à chaque Utilisateur, compte tenu de sa situation personnelle, de prendre connaissance des informations relatives aux allergènes avant toute consommation et de s'abstenir de consommer tout produit susceptible de présenter un risque pour sa santé. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'une réaction allergique ou d'une intolérance alimentaire dès lors que les informations relatives aux allergènes ont été mises à disposition conformément aux obligations légales et que l'Utilisateur a consommé les produits de sa propre initiative. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de manquement du Prestataire à ses obligations légales d'information ou de sécurité sanitaire.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES

10.1 Responsabilité du prestataire

Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens dans le cadre de la fourniture des prestations proposées. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommage résultant d'une mauvaise utilisation des locaux, des équipements ou des prestations par l'Utilisateur, d'un non-respect des présentes conditions générales de vente, du règlement intérieur ou des consignes affichées au sein de l'espace.

S'agissant des effets personnels de l'Utilisateur, ceux-ci demeurent placés sous sa seule responsabilité. L'Utilisateur est invité à faire preuve de vigilance et à ne pas laisser d'objets personnels sans surveillance ou à portée des animaux. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages résultant exclusivement d'un défaut de vigilance ou d'un comportement inadapté de l'Utilisateur.

S'agissant de la présence des chats accueillis au sein de l'établissement, le Prestataire demeure responsable dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables. La responsabilité du Prestataire ne saurait toutefois être engagée en cas de dommage résultant d'un comportement de l'Utilisateur contraire aux règles de prudence, aux consignes données ou au bien-être animal.

Le Prestataire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant son activité. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution des prestations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée aux seuls préjudices directs, dans

les limites prévues par les dispositions légales applicables, à l'exclusion de tout dommage indirect, tel que notamment un préjudice financier, une perte de chance ou un manque à gagner.

10.2 Responsabilité de l'utilisateur

L'Utilisateur est responsable de tout dommage qu'il pourrait causer au sein de l'espace Koneko Work dans le cadre de l'utilisation des prestations proposées, du fait de son comportement, de sa négligence ou du non-respect des présentes conditions générales de vente, du règlement intérieur ou des consignes communiquées par le Prestataire.

L'Utilisateur est notamment responsable des dégradations causées aux locaux, au mobilier, aux équipements, aux infrastructures et, plus généralement, à tout bien appartenant au Prestataire ou mis à disposition au sein de l'espace.

L'Utilisateur est également responsable des dommages qu'il pourrait causer aux autres utilisateurs, ainsi qu'aux chats présents au sein de l'établissement, notamment en cas de comportement inadapté, imprudent ou contraire aux règles de prudence et de bien-être animal. En cas de dommage imputable à l'Utilisateur, le Prestataire se réserve le droit de solliciter la réparation intégrale du préjudice subi, conformément aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réservation des prestations et de l'utilisation des services proposés, des données à caractère personnel peuvent être collectées et traitées par le Prestataire.

Ces traitements sont réalisés notamment par l'intermédiaire de la plateforme de réservation utilisée par le Prestataire, laquelle agit en qualité de sous-traitant au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Les données sont traitées exclusivement aux fins de gestion des réservations, de l'accès aux prestations, de la relation client, de la fourniture des services proposés (y compris le service d'impression) et du respect des obligations légales et réglementaires du Prestataire.

S'agissant du service d'impression, les fichiers transmis par l'Utilisateur aux fins de réalisation des impressions sont utilisés uniquement pour l'exécution de la prestation demandée. Par principe, ces fichiers sont supprimés dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de leur transmission. À la demande expresse de l'Utilisateur, les fichiers peuvent être supprimés immédiatement après la réalisation de l'impression. Les fichiers transmis par l'Utilisateur dans le cadre du service d'impression sont stockés de manière sécurisée, sur des supports accessibles uniquement au personnel habilité du Prestataire, et ne font l'objet d'aucune autre utilisation que celle strictement nécessaire à l'exécution de la prestation demandée.

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable, et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Pour toute information complémentaire relative aux traitements de données personnelles, à la durée de conservation des données ou à l'exercice de ses droits, l'Utilisateur est invité à consulter la politique de confidentialité du Prestataire et, le cas échéant, celle de la plateforme de réservation concernée.

ARTICLE 12 - REGLEMENT INTERIEUR ET OPPOSABILITE

Un règlement intérieur, porté à la connaissance des Utilisateurs, précise les règles applicables au sein de l'espace. L'accès à l'espace implique l'acceptation des présentes CGV et du règlement intérieur. Le règlement intérieur fait partie intégrante des présentes CGV.

ARTICLE 13 - MODIFICATION DES CGV

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de l'accès ou de la réservation.

ARTICLE 14 - NULLITE PARTIELLE

Si une stipulation des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations demeureraient pleinement en vigueur.

ARTICLE 15 - TOLERANCE

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des stipulations des présentes CGV ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 16 - DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

ARTICLE 17 - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions de l'article L.616-1 du Code de la consommation, l'Utilisateur consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de litige non résolu avec le Prestataire, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige. La médiation de la consommation est gratuite pour l'Utilisateur. Les coordonnées du médiateur de la consommation compétent sont communiquées à l'Utilisateur sur simple demande ou sont accessibles sur les supports de communication du Prestataire. L'Utilisateur peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) accessible à l'adresse suivante : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr.

